

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Thiroux, 17 [octobre 1849]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre  
[Thiroux](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation2 p. (408, 409)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Thiroux, 17 [octobre 1849], Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/27141>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 octobre 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Thiroux](#)

Lieu de destination Ham (Somme)

## Description

Résumé Godin informe que sa facture du 1er octobre compte à Thiroux un poêle carré de 48 cm au lieu du poêle de 55 cm qui coûte 10 F de plus. Il informe Thiroux que celui-ci est débiteur de Degon de la somme de 466 F et l'avise qu'il aura à justifier du paiement de tout ou partie de cette somme. Il lui rappelle qu'il détient une cuisinière en dépôt qui est maintenant sa propriété de Godin ; il lui demande de la vendre à son profit en échange de quoi Godin se portera garant contre tout recours contre Thiroux. Il signale enfin qu'il ne peut lui expédier les cuisinières demandées car il ne s'en trouve pas dans ses magasins.

## Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Appareils de cuisson](#), [Contrefaçon](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Degon \[monsieur\]](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Degon

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Inconnue

Biographie Réside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

---

Nom Thiroux

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Inconnue

Biographie Réside à Ham (Somme) en 1847.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023



14/12/19

408

Lendreus

14/12/6<sup>me</sup>

Monsieur Deloffre

je puis vous fournir les objets demandés en  
votre lettre du 13 et moins les uns<sup>res</sup> 60 et 54 fm  
que je n'ai pas en magasin et vous est agréable  
de faire cette première affaire au comptant

ay M<sup>me</sup> m<sup>me</sup>

Personne

Monsieur Vermorel

14

je vous prie instamment de bien vouloir me dire  
si vous prenez pour votre compte les 60 fm de M.  
Villard afin que je ne perde pas l'occasion que  
je puis avoir de les plasser

ay M<sup>me</sup> m<sup>me</sup>

Lendreus

Monsieur Deloffre-Bertaux

16

je vous remets ci-dessus fr<sup>e</sup> a ma lire<sup>e</sup> de ce jour  
sur laquelle votre victuallerie me remis en  
3 effets

fr 239.50

en espres

fr 160.50

ensemble

fr 400.00

Dont vous êtes crédite je vous signale toute fois  
que un effet sur Lendreus ~~contient~~ une surcharge  
qui s'élève a 46 francs quoique vous <sup>ne</sup> paraissiez  
savoir compte que pour 40 francs

veuillez donc me dire si conformément  
a ma dernière prudente lettre il vous est  
agréable que je dispose sur vous a vue du reste  
de ma fr<sup>e</sup>

Nam

17

ay

Monsieur Chiroux

ma fr<sup>e</sup> de 1<sup>re</sup> et<sup>me</sup> vous porte que  
je veux un poche carri 46.5 fm en laissant  
place de poche 34 antimes que je vous  
ai capiée je vous prie de me donner  
de 10 francs pour la différence  
vous êtes envoi debiter a la facture

409

Degon <sup>apres les lois</sup> de la somme de fr 166  
quarant que vous pourrez avoir payez  
partie de celle somme je vous demande  
vous demander si vous pourrez justifier  
en bein de la prestation de tout ou  
partie de celle de la <sup>somme de</sup> fr que vous aviez  
en depot vous resterez assurer la  
considerer comme m'appartenant et la remise  
pour mon compte je me porterais devant  
vous si de vous de tout recours pour  
celle affaire

je bien le desir de vous apporter  
les ~~objets~~ que vous me demandez  
mais je n'en ai plus en magasin

ag

recon  
862 14

Monsieur Blaize

je suis surpris que vous fassiez  
des conditions pour accepter la proposition  
toute officielle que je vous ai fait  
vous n'ignorerez pourtant pas que je  
peux aujourd'hui vous intenter une action  
en dommages et intérêts pour le préjudice  
que vous m'avez causé par la vente  
d'objets contrefaçons que j'avais si  
bien prévue éviter ce cas il y a déjà  
plus de deux ans

je ne crois donc pas raisonnable de  
bien suivre ce pricé tel des objets que  
Degon a souhaité par cette faute que  
vous lui en avez aussi et que cette de  
ce n'est pas vous a été écrit que pour  
vivre en de bons termes que vous  
pouvez faire l'acceptation de la proposition  
qu'elle contient pour apporter a que je  
me demande de votre temps pour poursuivre  
la réparation qui m'est due et que